

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE FLANDRE INTERIEURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE FLANDRE INTERIEURE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 16 MAI 2023

DELIBERATION 2023\_070

**Objet : Versement d'un fonds de concours par la Ville d'Hazebrouck pour la réalisation d'un itinéraire cyclable (Boulevard de l'Abbé Lemire)**

**Séance du seize mai deux mille vingt trois à dix-huit heures.**

**Présents (62) :**

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Gilles DEVIENNE - Sophie SPATOLA - Pierre GRANDGENEVRE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Danielle MAMETZ - Didier PELISSIER (Suppléant) - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Jacques NUNS - Philippe MASQUELIER - Valentin BELLEVAL - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHEN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Jean-Michel PLAETEVOET - Yves DELFOLIE - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Roger LEMAIRE - Marie SANDRA - Pascal CODRON - Rebecca ELSENS - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Albert PIETERSOONE (Suppléant) - Joël VERMEULEN - Jean-Luc DEBERT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DUBREU - Frédéric JUDE - Bertrand CREPIN - César STORET - Marie-Madeleine CAMPAGNE - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Jean-Pierre BATAILLE - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothee DEBRUYNE - Elizabeth GRESSIER - Pierre-Louis RUYANT - Cindy SCHRAEN - Laurence BARROIS - Pascal BECUE (Suppléant) - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

**Procurations (17)**

Arnaud DEVILLEZ à Sophie SPATOLA - Gaëlle LEFEVRE à Brigitte GALLI - Christophe LEGROIS à Antony GAUTIER - Marjorie VANDENBERGHE à Pierre GRANDGENEVRE - Maxime DEPLANCKE à César STORET - Serge LACONTE à Francis AMPEN - Antoine VERMEULEN à Jérôme DARQUES - Jean-Pierre BAILLEUL à Valentin BELLEVAL - Gaël DUHAMEL à Michel DUHOO - Céline SAUZEAU à Philippe GRIMBER - Sophie ANDRE à Audrey SCHERRIER - Catherine DEPELCHIN à Didier TIBERGHEN - Luc EVERAERE à Elizabeth BOULET - Carole DELAIRE à Laurence BARROIS - Céline INGELAERE à Jean-Pierre BATAILLE - Mark MAZIERES à Dorothee DEBRUYNE - Eric SMAL à Joël DEVOS

**Effectif du Conseil de Communauté : 88**

**Nombre de votants : 79**

**Secrétaire de séance : Bernard DENTENER**

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président  
  
Valentin BELLEVAL



DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE FLANDRE INTERIEURE

## SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 16 MAI 2023

### DELIBERATION 2023\_070

**Objet : Versement d'un fonds de concours par la Ville d'Hazebrouck pour la réalisation d'un itinéraire cyclable (Boulevard de l'Abbé Lemire)**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5214-16 V ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, notamment la compétence en matière d'organisation de la mobilité ;

Considérant que l'article L. 5214-16 V. du CGCT prévoit qu'« *afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés* ».

Le montant des fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

S'agissant du bénéficiaire, les fonds de concours sont affectés à la réalisation d'un équipement particulier et ne sont pas libres d'emploi.

La CCFI a adopté, lors du conseil communautaire du 6 juillet 2021, son schéma directeur des aménagements cyclables ainsi que son règlement relatif à la voirie cyclable. Ces documents ont notamment prévu différents axes d'aménagements cyclables (d'intérêt communautaire, d'intérêt supra-communal et d'intérêt local) et en fonction de ces axes, différents niveaux d'intervention financière de la CCFI.

Dans le cadre de l'aménagement du pôle d'échanges multimodal de la gare d'Hazebrouck, une opération de réaménagement du Boulevard de l'Abbé Lemire est prévue. Cette opération comprend la réfection de la voirie et des trottoirs, la création d'une piste cyclable et la création d'un carrefour giratoire. Les travaux sont prévus pour cet été 2023 et dureront 3 mois.

S'agissant de la piste cyclable, cet aménagement entre dans un axe d'intérêt communautaire au regard du règlement de voirie cyclable, qui prévoit une intervention financière de la CCFI à hauteur de 100 % du reste à charge territorial.

Le coût total de l'aménagement cyclable est de 145 327,36 € HT.

Toutefois, la Ville d'Hazebrouck sollicite des aménagements supplémentaires aux prescriptions prévues par le règlement de voirie cyclable (béton désactivé), estimés à 10 381,77 € HT.

#### **Il vous est proposé :**

- d'accepter le versement, par la Ville d'Hazebrouck, d'un fonds de concours d'un montant de 10 381,77 € HT au titre des aménagements supplémentaires pour la réalisation d'une piste cyclable dans le cadre de l'opération d'aménagement du Boulevard de l'Abbé Lemire ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à cette délibération.

**Vote :**

**Pour : 79**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,  
A Hazebrouck, le 16 mai 2023,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance



BERNARD DENTENER

Le Président



Valentin BELLEVAL